

principes directeurs est la mesure d'acceptation sincère manifestée un peu partout par ces sociétés qui ont épousé le sens et le but fondamentaux de ces principes.

Étant donné l'attitude coopérative et constructive des sociétés étrangères et notamment de leur direction, le caractère de la propriété étrangère ne comporte rien de nature à miner l'énorme contribution à la saine expansion du Canada que représente la participation étrangère au développement du pays. En effet, nous sommes portés à réfléchir lorsque nous nous demandons quel serait notre niveau de vie, voire le caractère de notre nation, n'eût été le climat de bon accueil ménagé aux investissements étrangers. Voilà l'autre côté de cette médaille.

Nous devons reconnaître l'énorme contribution des entreprises étrangères à l'expansion du Canada. En plus de fournir le capital requis, cette forme directe d'investissement apporte au Canada un savoir-faire administratif et technique qui autrement ne serait pas si aisément disponible. Bon nombre des filiales de sociétés étrangères dans le domaine des ressources ont été mises sur pied pour approvisionner leurs sociétés-mères, ce qui assure une plus grande mesure de stabilité sur le marché qu'on ne saurait normalement réaliser dans l'écoulement des matières premières. De plus, dans notre monde marqué par une interdépendance croissante, la société internationale est la voie d'accès tout indiquée à la spécialisation internationale souvent essentielle à l'accroissement de la productivité et à l'expansion des possibilités d'échange. Le programme de l'automobile est une preuve éloquent de la possibilité d'adapter l'affiliation aux sociétés étrangères pour qu'elle contribue à la formation d'industries plus efficaces et plus productives grâce à la rationalisation des opérations sur le plan international.

Les avantages concrets de la participation des firmes internationales à l'expansion canadienne pourraient être même plus grands à l'avenir que dans le passé. Cependant, plus l'apport potentiel de ces sociétés augmente, plus l'on ressent le besoin d'affronter de façon réaliste et constructive toute difficulté provenant de l'appartenance étrangère de certaines industries canadiennes. Dans de telles circonstances, il me semble que la formule la plus judicieuse soit une orientation qui utilisera pleinement les qualités concrètes et constructives des sociétés internationales tout en réduisant au minimum le risque des tendances restrictives qui pourraient découler des décisions extérieures influant sur les sociétés canadiennes.

Cependant, comme je le soulignais à Montréal le mois dernier, la reconnaissance de l'apport du capital étranger au développement économique du Canada n'est nullement incompatible avec le besoin d'accroître la participation des intérêts canadiens. Les Canadiens récolteront une plus grande part du bénéfice de l'expansion industrielle dans la mesure où ils participeront plus intégralement à la création et à la propriété des industries. Le fait le plus important dont il faut pourtant se rendre compte est qu'une participation canadienne accrue ne pourra être réalisée en imposant des restrictions aux investissements en provenance de l'étranger. La proportion de notre nouvelle expansion pouvant être réalisée avec des ressources internes dépend tout d'abord du rythme de croissance de cette expansion puis de la façon dont nous, les Canadiens, voulons utiliser nos ressources et nos énergies et de la proportion que nous voulons consacrer à des objectifs de promotion industrielle. Les ressources affectées par les Canadiens à de telles initiatives ne seront